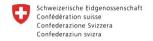


Toolbox Achats Responsables Suisse

Outils et méthodes pour évaluer l'impact des fournisseurs et des produits

Introduction aux achats responsables











Office fédéral de l'environnement OFEV

Mentions légales

Mandant: Office fédéral de l'environnement (OFEV), division Economie et Innovation, Service spécialisé des marchés publics écologiques, CH-3003 Berne

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Mandataires: Pusch – L'environnement en pratique, Abeco Sàrl

Auteurs: Anahide Bondolfi

Accompagnement OFEV: Ruth Knuchel Freiermuth Groupe de suivi: Valérie Bronchi, OCDC, État de Vaud; Jean-Blaise Trivelli, DDC, État de Genève

Remarque: Le présent Toolbox Achats Responsables Suisse a été réalisé sur mandat de l'OFEV. Seul le mandataire porte la responsabilité de son contenu. Ce Toolbox provient d'une mise en commun et mise à jour de la Boussole de la durabilité et du Guide des achats professionnels responsables.

Zurich 2021, version actualisée novembre 2023

Table des matières

1.0 Analyse du cycle de vie	4
1.1 Méthodologie de l'analyse du cycle de vie	5
1.2 Bilan des gaz à effet de serre, empreinte hydrique et énergie grise	7
1.3 Pistes d'actions pour l'achat à l'aide de l'analyse du cycle vie	9
2.0 Analyse du coût du cycle de vie	10
2.1 Pistes d'actions pour l'achat à l'aide de l'analyse du coût du cycle de vie	10
3.0 Labels, certifications et autres distinctions	12
3.1 Définition des labels et de leur crédibilité	12
3.2 Différents types de labels	14
3.3 Labels dans le domaine des achats	15
3.4 Procédure pour l'utilisation de labels dans le domaine des achats	17
4.0 Impact lié aux fournisseurs et responsabilité sociétale des entreprises	18
4.1 Normes ISO 26000 Responsabilité sociétale et ISO 20400 Achats responsables	19
4.2 Sept piliers de la responsabilité sociétale des entreprises présentés dans ISO 26000	19
4.3 Certifications, initiatives et lignes directrices en matière de responsabilité sociétale	23
5.0 Impact lié à la durée de vie et économie circulaire	25
5.1 Économie circulaire	25
5.2 Caractéristiques de la durée de vie d'un produit	26
5.3 Élimination des déchets en Suisse	27
5.4 Pistes d'actions pour l'achat de produits à longue longévité	28
6.0 Impact de la phase d'emballage et de conditionnement	29
6.1 Définition et fonction des emballages	29
6.2 Chiffres clés et tendances concernant la consommation des emballages	30
6.3 Impact environnemental de différents emballages	30
6.4 Pistes d'actions pour l'achat d'emballages	31
7.0 Impact du transport de marchandises	33
7.1 Chiffres clés et tendances du transport de marchandises	33
7.2 Impact environnemental du transport de marchandises	33
7.3 Pistes d'actions pour l'achat de prestations de transport de marchandises	34
8.0 Sept outils et méthodologies utiles à l'achat responsable	36
8.1 Tenir compte des impacts environnementaux de tout le cycle de vie du produit	36
8.2 Tenir compte des coûts sur tout le cycle de vie du produit	36
8.3 Favoriser les produits porteurs d'un label indépendant et reconnu	37
8.4 Favoriser les fournisseurs s'étant engagés dans une démarche de durabilité	38
8.5 Favoriser les biens à longue durée de vie et intégrer l'économie de fonctionnalité	38
8.6 Réduire le volume des emballages et favoriser les emballages recyclés et recyclables	39
8.7 Limiter les transports et favoriser les transports les moins polluants	39

3

1.0 Analyse du cycle de vie

L'Analyse du cycle de vie (ACV, ou en anglais « Life Cycle Analysis – LCA »), aussi communément appelée écobilan, constitue l'outil d'aide à la décision le plus complet pour intégrer des aspects environnementaux dans le choix des produits. Elle permet de comparer divers articles, emballages, prestations, modes de transport, etc. La plupart des conseils donnés par catégorie de produit, de matière et de service de ce Toolbox se basent sur des résultats d'ACV.

L'ACV est un instrument permettant de recenser les impacts environnementaux liés à un produit ou à un service, tout au long de son cycle de vie. Cette méthode passe en revue toutes les atteintes notables à l'environnement – de l'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication du produit à son mode d'élimination, en passant par la phase d'utilisation. La série de normes ISO 14040 à ISO 14044 (Management environnemental – Analyse de Cycle de Vie) encadrent la réalisation d'analyses du cycle de vie.

« L'ACV est définie comme une compilation et évaluation des intrants, des extrants et des impacts environnementaux potentiels d'un système de produits au cours de son cycle de vie. »

ISO 14040, version 2006

La démarche d'ACV peut revêtir un niveau de complexité très variable selon la profondeur de l'étude et la précision des recherches. Une analyse du cycle de vie consciencieuse – soucieuse de ne négliger aucun impact environnemental et de se baser sur des sources de données précises et fiables – peut s'avérer très complexe et coûteuse. Une étude approfondie se justifie essentiellement pour un produit acheté à grande échelle. Elle peut se faire alors sur mandat d'une entreprise spécialisée. Certains labels, comme les écolabels européens, requièrent la réalisation d'une analyse du cycle de vie des produits labélisés.

L'ACV est un outil utile pour les responsables des achats, mais également pour les entreprises : il contribue à déterminer les priorités pour le développement de produits eco-conçus. De plus, la mise en place de l'ACV comme outil d'évaluation contribue à la mise en œuvre de l'économie circulaire. Si la réalisation d'une ACV n'est pas obligatoire pour les entreprises, une réflexion sur les impacts des produits dans l'optique du cycle de vie doit désormais être effectuée par toutes les entreprises certifiées selon la norme ISO 14001. En effet, depuis 2015, cette norme intègre la notion de cycle de vie.

Même si l'ACV est un outil très exhaustif, elle présente certaines limites. Elle ne prend pas en compte les impacts environnementaux telles les odeurs, la pollution lumineuse et visuelle, les ondes, la toxicité spécifique (nanomatériaux, micro plastiques, ...) ou encore les atteintes sur la qualité des sols ou du paysage. De plus, elle n'intègre pas les aspects sociaux, comme les conditions de travail ou l'impact sur la santé, ni les aspects économiques. Par ailleurs, elle est sujette aux nombreuses limitations de sa méthode. Elle consiste par exemple en une modélisation de l'usage du produit, et non de l'usage réel, et ne peut être interprétée que dans le contexte précis où elle a été réalisée (conditions d'utilisation du produit, lieu d'utilisation, etc.).

Bénéfices de l'ACV

L'ACV permet notamment :

- D'avoir une vision globale et quantifiée de l'impact d'un produit à toutes les phases du cycle de vie
- De comparer l'impact d'un produit par rapport à d'autres produits similaires
- De savoir quelles sont les phases du cycle de vie sur lesquelles les impacts sont les plus importants
- De cibler les phases sur lesquelles des critères sur les aspects de durabilité doivent être posés de manière prioritaire

L'ACV est un outil intéressant pour les personnes suivantes :

- Les responsables de l'achat lors de l'achat
- Les responsables du développement lors de la conception du produit
- Les responsables de la création du cahier des charges de labels lors de l'élaboration de nouveaux labels de durabilité.

1.1 Méthodologie de l'analyse du cycle de vie

Toute étude démarre par la définition des objectifs et du champ de l'étude, notamment par le choix d'une unité de comparaison, appelée unité fonctionnelle. Exemple pour la vaisselle: 1000 repas servis. Cette unité intègre la notion de durée de vie: si une assiette en porcelaine dure en moyenne 1000 repas, on comparera ses impacts environnementaux avec 1000 assiettes jetables en plastique.

Une fois les objectifs et champs de l'étude définis, une première phase d'évaluation préliminaire rapide (ou screening) est réalisée. Cette évaluation primaire consiste en une ACV simplifiée, avec une évaluation des ordres de grandeur des impacts. Cette phase permet de limiter le temps investi sur des impacts mineurs et de définir pour quelles phases du cycle de vie des données spécifiques doivent être collectées et pour lesquelles des données issues de bases de données ACV existantes comme ecoinvent ou KBOB peuvent être utilisées.

Le produit étudié est ensuite entièrement décortiqué et chaque phase du cycle de vie est analysée en détail. Par exemple, pour la fabrication de chacun des composants, un inventaire de la consommation des matières premières, des besoins énergétiques et des émissions est dressé: c'est la phase d'établissement de l'inventaire.

Les impacts potentiels liés à l'inventaire établi sont alors évalués en détail. Il existe une grande variété d'impacts environnementaux qui peuvent être calculés avec une ACV. Les impacts calculés dépendent de la méthode choisie, de la base de données d'inventaire et de facteurs d'émissions, ainsi que du logiciel d'ACV utilisé. Les résultats d'une ACV couvrent un large spectre d'impacts intermédiaires (« Midpoint »), comme le changement climatique ou la disparition des ressources. Pour une aide à la décision efficace, la Confédération recommande de regrouper (agréger) ces résultats en catégories de dommage (« Endpoint ») avec la méthode de la saturation écologique, sous forme d'unités de charge écologique - UCE (en allemand Umweltbelastungspunkte/UBP), appelées également « Écopoints ». Plus les émissions ou la consommation de ressources sont élevées par rapport au but (Target), plus l'UCE sera élevé.

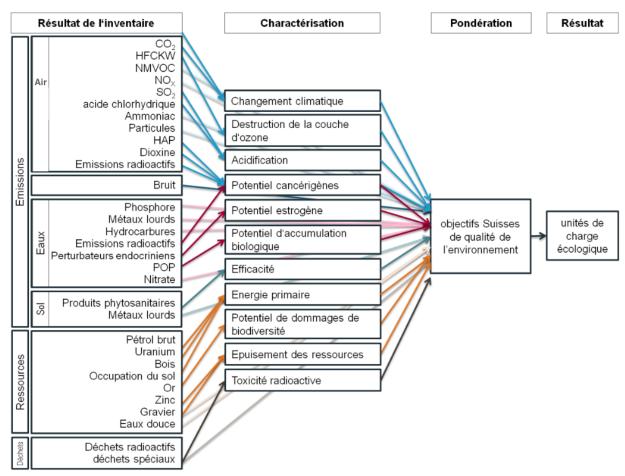


Figure 1: Catégories d'impacts intermédiaires (Midpoints) et agrégation en catégories de dommage (Endpoint).

Source : Représentation schématique de la méthode de la saturation écologique, OFEV, 2021

Ecobilan de différents modes de distribution de l'eau potable

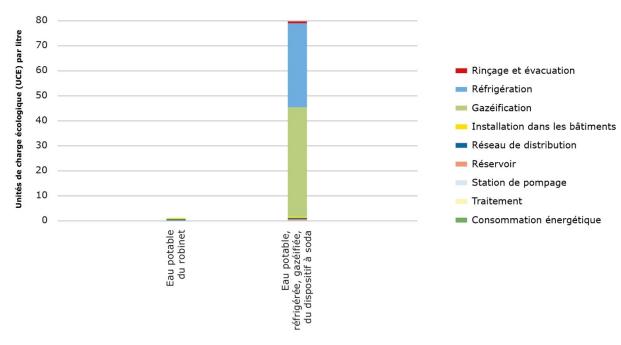


Figure 2 : Exemple d'analyse du cycle de vie : comparaison de l'impact sur l'environnement des processus de production et distribution de l'eau potable du robinet par rapport à de l'eau potable réfrigérée et gazéifiée du dispositif à soda, selon la méthode de la saturation écologique 2013. Source: Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE), Ecobilan de l'eau potable, Aqua & Gas n°1, 2015.

Pour plus d'informations, voir :

<u>Les bases méthodologiques des écobilans selon l'OFEV</u> <u>Ecobilans de nos gestes du quotidien</u>, OFEV, 2020.

1.2 Bilan des gaz à effet de serre, empreinte hydrique et énergie grise

L'analyse du cycle de vie (ACV) couvre de nombreux impacts environnementaux. Il existe cependant d'autres outils d'évaluation de l'impact environnemental, basés sur l'ACV, qui ne se concentrent que sur un type d'impact. C'est par exemple le cas du bilan des gaz à effet de serre (ou bilan CO₂, ou inventaire des émissions de gaz à effet de serre), qui se concentre uniquement sur les émissions de gaz à effet de serre, et donc sur l'impact du changement climatique, ou le bilan hydrique (ou empreinte hydrique, ou empreinte sur l'eau), qui se concentre uniquement sur la consommation d'eau.

Empreinte hydrique

L'empreinte hydrique mesure la consommation d'eau liée à un produit ou à un service, ou à d'autres échelles (personne, entreprise, ville, pays, etc.). Dans le cas d'un produit ou d'un service, elle représente le volume total d'eau consommé de manière directe (eau de boisson, nettoyage, ...) ainsi que celui utilisé de manière indirecte pour produire le produit ou le service. La consommation indirecte est également appelée «eau virtuelle»

L'empreinte hydrique est quantifiée à l'aide de l'indicateur AWARE (Available Water Remaining), soit l'eau disponible estimée en tenant compte des problèmes de pénurie de chaque pays.

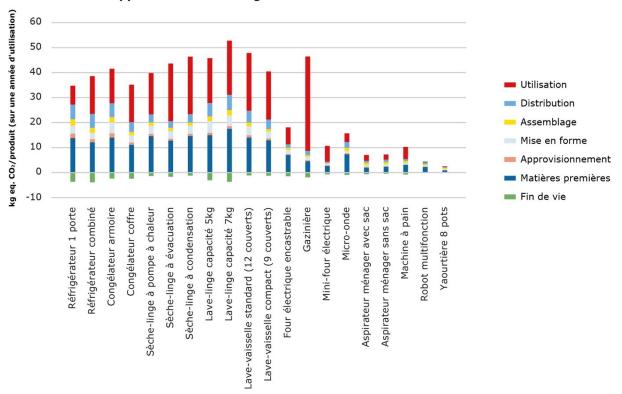
Plus d'information sur l'empreinte hydrique: <u>Water Footprint Network</u>

Dans le cas de l'énergie grise, le focus est porté sur l'indicateur énergie tout au long de la durée de vie d'un produit ou d'un service, en excluant généralement la phase d'utilisation. Ce concept inclut donc l'énergie liée aux phases d'extraction des matières premières, de fabrication, de transformation, de transport et de recyclage ou d'élimination en tant que déchet. La notion d'énergie grise peut être définie comme la somme de toutes les énergies consommées hors phase d'utilisation. L'analyse du cycle de vie permet de déterminer la totalité de ces énergies grises considérées comme « cachées », par opposition aux énergies liées à l'utilisation, que la personne utilisant le produit connaît, ou peut connaître aisément.

1.2.1 Exemple de bilan des gaz à effet de serre

En comparant les résultats de bilans des gaz à effet de serre d'appareils électroniques et d'appareils électroménagers, on constate que la principale phase du cycle de vie qui impacte fortement le changement climatique (ou la quantité de kilogramme équivalent CO_2 émise par appareil) n'est pas la même pour chaque type d'appareil. Pour les appareils électroniques, l'impact est dominé par la phase d'extraction et de production des matières premières et des composants. Pour les appareils électroménagers, la phase d'utilisation contribue fortement à l'impact, en particulier pour les appareils professionnels (dont l'utilisation est plus intense) et les gros appareils. La prise en compte de l'énergie grise est donc plus pertinente dans le cas de l'électronique.

Bilan carbone d'appareils électroménagers



Bilan carbone d'appareils électroniques

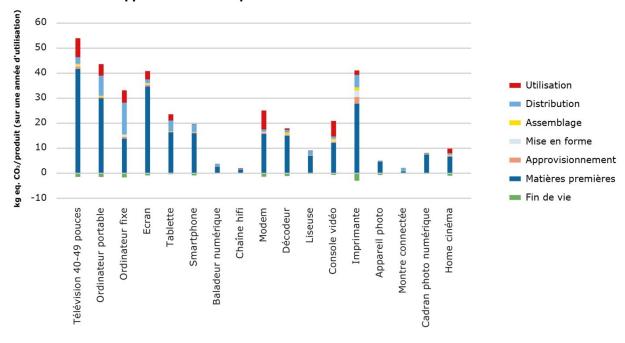


Figure 3 : Exemples de bilan des gaz à effet de serre pour des appareils électroniques et des appareils électroménagers. Bilan des gaz à effet de serre réalisé en France, pays présentant un mix électrique similaire à celui de la Suisse en terme de bilan des gaz à effet de serre. Source : ADEME. J. Lhotellier, E.Less, E.Bossanne, S.Pesnel. 2017. Modélisation et évaluation du poids carbone de produits de consommation et biens d'équipements – Synthèse. Page 7 et 17.

1.3 Pistes d'actions pour l'achat à l'aide de l'analyse du cycle vie

Différentes pistes d'actions permettent d'intégrer l'analyse du cycle de vie dans un processus d'achat responsable. Lorsqu'une analyse du cycle de vie est disponible pour le produit recherché, il est recommandé d'identifier les étapes du cycle de vie et les catégories d'impact avec le plus d'impact pour la catégorie de produit ou de service étudié (voir également la <u>matrice de pertinence de l'OFEV)</u>, puis d'établir de manière prioritaire des critères sur les aspects environnementaux pour ces phases du cycle de vie ou ces impacts prioritaires, dont voici quelques exemples:

Consommation de ressources lors de la phase de production (par ex. énergie grise) :

Choisir des produits solides, réparables, réutilisables ou adaptables et réparer ceux qui peuvent l'être Préférer les matériaux ne nécessitant pas trop d'énergie pour la fabrication et l'élimination.

Consommation d'énergie des appareils lors de la phase d'utilisation :

Choisir des produits présentant une faible consommation d'énergie lors de leur phase d'utilisation (consommation de carburant d'une voiture, consommation électrique d'un réfrigérateur, etc.)

Favoriser autant que possible les appareils ne possédant pas de mode standby, c'est-à-dire s'éteignant complètement.

Consommation d'énergie lors du transport :

Favoriser les modes de transport présentant un bilan environnemental favorable, comme le transport de marchandise par train plutôt que par camion

Choisir dans la mesure du possible des produits fabriqués localement.

2.0 Analyse du coût du cycle de vie

La notion de coût du cycle de vie (LCC, de l'anglais « Life cycle cost ») suit le même principe que l'analyse de cycle de vie (ACV). L'ACV permet de comptabiliser les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service sur l'ensemble de son cycle de vie, alors que l'analyse du coût du cycle de vie permet de comptabiliser l'ensemble des coûts d'un produit ou d'un service sur ce même cycle de vie. Tout comme pour l'ACV, la notion de coût du cycle de vie prend en compte les enjeux environnementaux. De plus, elle intègre les coûts économiques et, dans certains cas, les coûts sociaux. Dans la mesure du possible, l'analyse de coût du cycle de vie prend en compte les coûts directs et indirects. Seuls les coûts non monétarisables sont exclus.

L'analyse du coût du cycle de vie va plus loin que l'analyse du coût total de possession (en anglais « Total Cost of Ownership » – TCO, aussi appelé « coûts globaux »). Le coût total de possession prend en compte uniquement les coûts économiques à charge de l'entité acheteuse, alors que le coût du cycle de vie couvre également d'autres aspects – principalement environnementaux –, et prend mieux en compte les coûts externes, notamment ceux qui surviennent en amont (conception, fabrication) ou en aval (recyclage ou fin de vie) de l'achat et qui ne sont pas supportés par l'entité acheteuse.

Coûts pris en compte dans une analyse du coût du cycle de vie

Coûts économiques pour l'entité acheteuse, coûts qui font partie du coût global de possession (TCO):

- Prix d'achat
- Autres coûts: transport et douane, entretien et réparation, installation, formation et instructions sur l'utilisation, énergie et consommables, extension de garantie, assurances, recyclage ou retour, non qualité, respect des délais, traitement de la non-conformité, etc.

Autres coûts pour l'entité acheteuse

 Coûts des externalités positives et négatives (économiques, sociales et environnementales), par exemple les risques et les opportunités

Coûts pour la société

 Coûts des externalités positives et négatives (économiques, sociales et environnementales), par exemple la création d'emploi ou la pollution

Plus d'information : norme ISO 20400 Achats responsables

2.1 Pistes d'actions pour l'achat à l'aide de l'analyse du coût du cycle de vie

L'analyse du coût du cycle de vie est un outil d'aide à la décision lors de l'achat. En intégrant la notion de coût du cycle de vie, le choix d'un produit ou d'une prestation ne s'effectue, dès lors, pas uniquement sur la base du prix d'achat. Ce choix prend également en considération les coûts pouvant être engendrés ultérieurement par l'entité acheteuse pour l'utilisatrice et l'utilisateur, et plus généralement pour la société (pollution, injustices sociales, etc.). Les économies réalisées sur le compte des travailleuses et travailleurs ou de l'environnement ont souvent des conséquences pour l'ensemble de la société, voire de la planète. Il n'y a qu'à penser aux retombées sociales des délocalisations, aux impacts sur la santé humaine de certains rejets chimiques ou à la déforestation.

Face à ces considérations, le secteur public se doit d'être exemplaire, et ce d'autant plus qu'il doit fréquemment supporter lui-même les coûts externes (par exemple les coûts de la santé engendrés par les

pollutions). Le coût du cycle de vie peut ainsi être intégré comme critère d'évaluation (ou d'adjudication) lors de l'achat. Attention toutefois de s'assurer qu'un même critère ne soit pas évalué deux fois.

Il existe différents outils d'analyse du coût du cycle de vie, outils qui peuvent être utilisés lors d'appels d'offres. Si ces outils sont référencés comme permettant l'analyse du coût du cycle de vie, ils couvrent principalement les aspects économiques directement ou indirectement à charge de l'entité acheteuse, soit le coût total de possession, en ajoutant quelques aspects supplémentaires spécifiques du coût du cycle de vie, principalement les aspects environnementaux comme la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. En effet, étant donné qu'il est souvent difficile de monétariser tous les coûts, en particulier les coûts sociaux, les coûts du cycle de vie le plus souvent intégrés dans l'évaluation sont les coûts de CO₂. Ce concept étant encore relativement récent, de nouveaux outils seront probablement développés à l'avenir. Ils viendront soutenir la mise en œuvre de l'article 29 du nouvel Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), qui liste les coûts du cycle de vie comme critère d'adjudication.

L'analyse du coût du cycle de vie dans la législation

Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), article 29, alinéa 1 :
« L'adjudicateur évalue les offres sur la base de critères d'adjudication en lien avec les prestations. Outre le prix et la qualité de la prestation, il peut notamment prendre en considération des critères tels que l'adéquation, les délais, la valeur technique, la rentabilité, les coûts du cycle de vie, l'esthétique, le développement durable, la plausibilité de l'offre, la créativité, le service après-vente, les conditions de livraison, l'infrastructure, le caractère innovant, la fonctionnalité, le service à la clientèle, les compétences techniques et l'efficacité de la méthode. »

Pour plus d'informations, voir :

Outil « <u>Life Cycle Cost Tool</u> » mis à disposition par la Confédération, DETEC, Exemplarité Énergie et Climat.

Rapport sur les achats publics durables en prenant en compte les coûts du cycle de vie et les impacts environnementaux, avec un focus sur la prise en compte des coûts externes (en allemand uniquement) : Schlussbericht - Nachhaltige öffentliche Beschaffung durch die Betrachtung von Lebenszyluskosten und Umweltbelastungen - Mit besonderem Fokus auf die Anwendung externer Kosten. OFEV et Carbotech, 2021.

3.0 Labels, certifications et autres distinctions

«Label» est un terme générique désignant divers marquages qui sont visibles sur des produits ou sont attribués à des services, systèmes de gestion ou entreprises, et qui indiquent l'existence de certaines caractéristiques ou qualités particulières. Ils sont généralement destinés aux consommatrices et consommateurs finaux et visent à distinguer le produit labellisé des autres produits du même groupe. Ils servent ainsi de repères lors des décisions d'achat.

Pour que les labels puissent servir de repères, ils sont évalués par diverses organisations en fonction de leur crédibilité et de la rigueur des critères liés au contenu. Ces évaluations montrent que les produits certifiés par un label de durabilité offrent une valeur ajoutée significative pour l'environnement et la société. Cela peut également être utilisé dans le domaine des achats.

3.1 Définition des labels et de leur crédibilité

La norme ISO 14024 définit des exigences fondamentales uniformes au niveau mondial pour les labels environnementaux. Les labels élaborés selon cette norme ISO sont appelés labels de type I. L'application de cette norme ISO est volontaire; les labels ne sont donc pas tous élaborés selon cette norme. Les labels de type I définissent le champ d'application en ce qui concerne les catégories de produits, formulent les aspects environnementaux et sociaux qui doivent être respectés tout au long de la chaîne de valeur et spécifient les mécanismes de contrôle permettant de vérifier la norme.

Outre le type I – «label environnemental», il existe d'autres marquages de produits, qui ont été développés dans le cadre de la série de normes DIN EN ISO 14000. Avec ce que l'on appelle des «autodéclarations» (labels de type II), le fabricant attire lui-même l'attention des consommatrices et consommateurs sur certaines propriétés du produit qui sont pertinentes pour l'environnement ou la santé. L'utilisation de certains termes, tels que «compostable», est réglementée par la norme DIN EN ISO 14021. Cela garantit que les produits déclarés selon le type II répondent aux exigences définies par cette norme. Toutefois, une vérification externe par un tiers n'est pas nécessaire.

Alors que les labels environnementaux de type I et II font des déclarations qualitatives sur la compatibilité d'un produit avec l'environnement ou la santé, les «déclarations environnementales» de type III (en anglais: Environmental Product Declaration EPD), conformes à la norme DIN EN ISO 14025, communiquent des informations neutres et quantitatives sur l'empreinte écologique d'un produit sur la base d'écobilans, par exemple sous forme de tableaux. Les facteurs à prendre en compte à cet égard sont déterminés à l'avance par le gestionnaire du programme. Un organisme indépendant est chargé de vérifier si les données collectées correspondent à la réalité.

Pour que les labels puissent servir de repères, il faut savoir ce qui se cache derrière et quel est leur niveau de crédibilité. Les principales exigences de qualité d'un label sont divisées en domaines tels que la transparence, le contrôle, la certification et la «rigueur» des critères liés au contenu.

Les évaluations indépendantes de labels peuvent aider les acheteuses et acheteurs ainsi que les consommatrices et consommateurs à évaluer la crédibilité du label et la rigueur des critères liés au contenu.

Tableau 1: Diverses questions pour évaluer la crédibilité des labels.

Domaines	Questions possibles
Transparence	 Une description du label et de ses exigences pour les produits / services (directives) est-elle accessible au public?
	 Les informations relatives au système de label (qui est à l'origine du label, comment sont organisés le contrôle et la certification, le processus d'élaboration des directives, etc.) sont-elles accessibles au public?

Contrôle	 Les contrôles sont-ils effectués par un organisme tiers indépendant? Les contrôles sont-ils répétés régulièrement? Des contrôles inopinés sont-ils également prévus en plus des contrôles notifiés?
Certification	 L'attribution du label est-elle basée sur une certification par un organisme de certification accrédité par l'État¹? La validité du certificat est-elle limitée dans le temps?

Malgré tous ces avantages, les labels doivent être considérés d'un œil critique, car ils peuvent aussi être utilisés à mauvais escient à des fins de marketing. En raison du nombre croissant de labels disponibles comportant des aspects de durabilité, il est de plus en plus difficile de garder une vue d'ensemble. Il existe donc différentes plateformes qui compilent et évaluent les informations nécessaires sur les labels. En outre, les labels sont souvent payants, ce qui peut constituer un obstacle pour les petites entreprises qui souhaitent en obtenir un.

Informations complémentaires sur les labels de durabilité

Sur les plateformes suivantes, vous trouverez des informations compilées sur les labels et normes de durabilité:

Labelinfo.ch

La plateforme d'information Labelinfo.ch, divisée en groupes de produits, offre une vue d'ensemble et permet de comparer rapidement et facilement la plupart des labels environnementaux et sociaux présents sur le marché suisse. En outre, la plateforme fournit des informations sur la transparence et la crédibilité des labels ainsi que des informations générales sur les directives et les processus de contrôle et de certification.

www.labelinfo.ch

Siegelklarheit

Sur Siegelklarheit, les consommatrices et consommateurs privés ainsi que les acheteuses et acheteurs peuvent comparer en détail les normes et labels les plus importants. Les évaluations indiquent le niveau d'exigence et de crédibilité des labels.

www.siegelklarheit.de

Sustainability Map

Le programme Trade for Sustainable Development (T4SD) soutient les entreprises tout au long de la chaîne de valeur sur la voie d'un commerce plus durable. L'International Trade Center (ITC) gère la base de données Sustainability Map dans le cadre du programme T4SD. Celle-ci fournit des informations détaillées sur les aspects de durabilité des normes et initiatives internationales. Les utilisatrices et utilisateurs peuvent ainsi parcourir et comparer plus de 200 normes. L'utilisation de la base de données est complexe. www.sustainabilitymap.orq

Kompass Nachhaltigkeit DE

Les utilisatrices et utilisateurs de cette plateforme y obtiennent des informations sur les achats durables, des exemples de textes d'appels d'offres et la possibilité de générer des modules de texte pour le dossier d'appel d'offres sur la base des critères du label. Les critères ont été développés pour le droit allemand. S'ils sont intégrés dans des appels d'offres en Suisse, un contrôle doit être effectué, pour s'assurer que les critères soient compatibles au droit suisse. www.kompass-nachhaltigkeit.de

¹ https://www.sas.admin.ch/sas/fr/home.html

3.2 Différents types de labels

Il existe différents types de labels, en fonction des priorités qu'ils fixent en matière de contenu ou de méthodologie. La plupart des labels se concentrent sur certains groupes de produits ou, par exemple, sur un point social ou environnemental particulier au cours du cycle de vie. Par exemple, certains labels ne couvrent que certaines étapes du cycle de vie (culture, transformation et production, commerce et transport, élimination et recyclage). Une autre distinction est fondée sur les critères liés au contenu. Les labels de produits dits «Fairtrade» ou «du Sud» (axés sur les questions sociales) visent souvent à améliorer les conditions de travail des ouvrières et ouvriers ou des petits agriculteurs ou agricultrices ainsi que les conditions commerciales. Les labels écologiques (axés sur l'environnement) visent quant à eux à réduire l'impact environnemental. La troisième catégorie est celle des labels dits d'origine ou régionaux, qui mettent l'accent sur l'origine régionale et la valeur ajoutée locale. Mais il existe aussi des labels complets, qui formulent des exigences sociales et environnementales tout au long de la chaîne de valeur.

Tableau 2: différents types de distinctions pour les produits.

Distinction pour les produits		
Туре	Explication	Exemples
Label de qualité	La plupart des labels sont basés sur des directives précisément définies, souvent élaborées dans le cadre d'un processus participatif et régulièrement révisées. Elles constituent la base pour la fabrication et la transformation d'un produit, la proposition d'un service ou la mise en place d'un système de gestion. Dans le cas idéal (label de type I²), tous les processus pertinents de la chaîne de production sont couverts. Le respect des critères est contrôlé régulièrement, idéalement par un organisme de contrôle indépendant et accrédité. Les critères d'un label de qualité sont dans la plupart des cas spécifiquement adaptés à un groupe de produits ou à un domaine de services. Selon le type d'organisation des labels, on distingue trois sous-catégories de labels: - labels de qualité publics (Ange Bleu, Écolabel européen, etc.) - labels de qualité privés, dont le détenteur est une organisation privée, p. ex. une association ou une union (Bourgeon Bio, RegioGarantie, etc.) - labels de qualité appartenant à des entreprises (Coop Naturafarm, Migros Bio, etc.).	Ange Bleu, FSC 100%, Bourgeon Bio, Écolabel européen
Déclaration	Une déclaration part du produit fini et met en évidence certaines caractéristiques du produit par un mot ou un symbole graphique. Une déclaration n'est donc généralement pas basée sur des critères qui doivent être remplis pendant la production ou la transformation. L'indication de ces caractéristiques permet une évaluation ou une comparaison du produit avec des produits non déclarés à l'aide de ce paramètre (p. ex. la consommation d'énergie).	Étiquette-énergie

Outre les différents types de distinctions pour les produits, il existe également des distinctions pour les entreprises elles-mêmes.

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Label_environnemental

Tableau 3: différents types de distinctions pour les entreprises.

Distinctions pour les entreprises et les systèmes de gestion		
Туре	Explication	Exemples
Norme ISO 14000	Identifie un système de gestion conforme aux exigences d'une norme. En principe, une certification n'atteste pas que l'entreprise atteint une certaine performance (p. ex. un niveau maximal d'une substance toxique). Mais elle exige le respect de la législation et s'appuie sur des mécanismes qui garantissent une amélioration continue.	
Norme ISO 45001	Formule des exigences relatives aux systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. La mise en œuvre systématique vise à améliorer la sécurité au travail, à réduire les risques dans l'environnement professionnel et à améliorer les conditions de travail. Le certificat indique que les entreprises mettent en œuvre le système de gestion, mais pas que certaines normes en matière de santé et de sécurité au travail ont déjà été atteintes.	
Norme ISO 50001	Norme internationale visant à aider les entreprises à mettre en œuvre des systèmes de gestion de l'énergie. Les exigences sont l'enregistrement et le suivi systématiques des flux d'énergie, l'évaluation de l'efficacité énergétique des installations et des processus concernés, et la formulation d'objectifs et de plans d'action en matière d'énergie. Cela doit permettre d'accroître l'efficacité énergétique, de réduire les coûts énergétiques et, en fin de compte, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.	
Certificat d'entreprise ou d'usine	Les certificats d'entreprise sont des normes internationales visant à améliorer les conditions de travail du personnel, en particulier des ouvrières et ouvriers d'usine, ou à promouvoir le management durable. Si les normes sont respectées, un certificat est délivré pour l'entreprise ou l'usine.	SA8000, Certified Sustainable Economics CSE
Directives pour les rapports sur la durabilité	Fournisseur de directives pour l'établissement de rapports sur la durabilité par les grandes entreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les gouvernements et les organisations non gouvernementales. Les entreprises s'engagent volontairement à respecter ces principes.	Global Reporting Initiative (GRI)
Initiatives (multi-acteurs)	Les initiatives multi-acteurs sont destinées aux entreprises qui s'engagent à atteindre des objectifs communs, p. ex. pour améliorer les conditions de travail sur les sites de production et pour renforcer les aspects environnementaux. Les initiatives sont généralement coordonnées par un ou plusieurs acteurs (organisations non gouvernementales, groupes d'entreprises, scientifiques).	Fair Wear Foundation (FWF), Amfori BSCI (Business Social Compliance Initiative), Amfori BEPI, Ethical Trading Initiative ETI

Pour plus d'informations, voir :

<u>Guide romand pour les marchés publics</u>, Conférence romande des marchés publics (CROMP).

Ce guide formule des recommandations à suivre pour organiser des appels d'offres. <u>L'annexe T5 du Guide Romand</u> présente d'autres moyens d'évaluer l'engagement des soumissionnaires dans le domaine du développement durable lors d'un appel d'offres.

3.3 Labels dans le domaine des achats

Les labels de durabilité sont un moyen simple et rapide d'intégrer la durabilité dans les achats. Par exemple, il est possible d'acheter des légumes bio pour les repas scolaires et du papier recyclé certifié Ange Bleu pour le secrétariat. La construction d'un nouveau bâtiment administratif peut également être réalisée selon une norme de construction durable.

3.3.1 Règles de base pour l'utilisation des labels dans le domaine des achats

Les règles de base suivantes doivent être respectées lors de l'utilisation de labels et de normes dans le domaine des achats:

- Les labels, certificats et preuves exigés par les adjudicateurs doivent être adaptés à l'adjudication (c'est-à-dire notamment être neutres et ne pas restreindre le marché) et doivent permettre de se prononcer concrètement sur les exigences et critères demandés dans l'appel d'offres.
- Il doit y avoir une référence à l'objet de l'adjudication. Les adjudicateurs peuvent utiliser les labels et certificats pour vérifier l'aptitude, à condition que ces derniers soient appropriés (c'est-à-dire qu'ils aient un lien suffisant avec le service faisant l'objet de l'appel d'offres).
- Les labels, etc. ne doivent pas servir à atteindre des objectifs qui ne sont pas autorisés par le droit des marchés publics (protectionnisme, cloisonnement, traitement préférentiel ou discrimination d'un fournisseur). Cela signifie que l'utilisation de labels ne doit pas restreindre trop fortement le marché, par exemple si la couverture du marché par le label est très faible (étude du marché).
- Idéalement, il ne s'agit pas pour l'adjudicateur d'exiger un label spécifique dans l'appel d'offres, mais plutôt de spécifier les critères exacts qui doivent être prouvés avec le label. Si des certificats ou des labels spécifiques sont exigés dans un appel d'offres, des labels ou preuves équivalents doivent toujours être acceptés. L'adjudicateur peut indiquer de manière transparente dans le dossier d'appel d'offres que l'équivalence doit être prouvée par le soumissionnaire3. Dans des cas exceptionnels, lorsque la couverture du marché est suffisante, ce complément peut être omis. Dans le cas d'un appel d'offres soumis aux accords internationaux, le label doit être disponible au niveau international.

3.3.2 Intégration des labels en fonction du type de procédure

L'intégration des labels dans les achats dépend du type de procédure.

Lors de procédure de gré à gré / adjudication directe, les éléments suivants doivent être pris en compte:

- Les labels servent simplement de repère, comme pour les achats privés, et indiquent quels produits ou services favorisent le développement durable.
- Le produit certifié souhaité peut être acheté directement.
- Il convient de noter que les produits des petites entreprises ne sont souvent pas labellisés, mais peuvent néanmoins se conformer aux exigences d'un label.

Lors de procédure sur invitation / procédure ouverte et sélective, les éléments suivants doivent être pris en compte:

- Les exigences contenues dans les directives des labels peuvent être intégrées dans l'appel d'offres comme formulation des spécifications techniques (cf. art. 30 LMP/AIMP) ou des critères d'adjudication (cf. art. 29 LMP/AIMP), et le label concerné peut être spécifié comme preuve possible. D'autres preuves équivalentes doivent être acceptées.
- Le label lui-même peut être exigé directement (spécification technique). ATTENTION: ne pas oublier d'ajouter «ou équivalent» afin de ne pas trop restreindre le marché et de garantir un accès non discriminatoire au marché. Ce n'est qu'en cas de couverture de marché très large et si tous les critères du label se réfèrent à l'objet de l'adjudication que cet ajout peut être omis. La vérification de l'équivalence doit être prouvée par le soumissionnaire lui-même (cela devrait être explicitement rappelé dans l'appel d'offres), ou bien l'adjudicateur compare les critères du label mentionné à l'aide d'une plateforme prévue à cet effet (voir l'encadré «Informations complémentaires sur les labels de durabilité»).

³https://www.bkb.admin.ch/dam/bkb/fr/dokumente/Oeffentliches Beschaffungswesen/Nachhaltige Beschaffung/nachhaltige beschaffu

 Les labels peuvent également servir de source pour des valeurs actuelles qui sont intégrées dans les critères (p. ex. les valeurs actuelles d'efficacité énergétique d'ENERGY STAR pour les ordinateurs portables).

3.4 Procédure pour l'utilisation de labels dans le domaine des achats

Les labels offrent un moyen simple et efficace d'intégrer les aspects de durabilité dans les achats.

- Renseignez-vous sur les labels disponibles sur le marché et leur crédibilité sur des plateformes telles que <u>Labelinfo.ch</u>.
- Achetez des produits labellisés lorsque vous pouvez effectuer des achats de gré à gré.
- Utilisez les critères des labels pour définir les spécifications techniques ou les critères d'adjudication et exigez le label comme preuve possible.
- Label comme preuve pour un critère d'adjudication: accordez des points aux soumissionnaires qui disposent d'un certificat valide ou aux produits qui portent un label valide.

4.0 Impact lié aux fournisseurs et responsabilité sociétale des entreprises

Les administrations publiques doivent pouvoir s'assurer que leurs fournisseurs ou tout autre partenaire avec lequel elles entretiennent des relations commerciales respectent les principes du développement durable.

Les fournisseurs, comme toute entreprise, ont en effet un rôle à jouer pour mettre en œuvre le développement durable à leur échelle: c'est la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). La RSE désigne la prise en compte de préoccupations sociales et environnementales par les entreprises dans leurs opérations commerciales, dans l'esprit d'une gestion durable⁴. Les acteurs économiques qui suivent les principes de la RSE s'engagent à assumer leur responsabilité quant aux effets de leur activité sur la société et l'environnement.

La durabilité des entreprises inclut le respect des droits de l'homme, des conditions de travail décentes, la protection de l'environnement ainsi que la prévention de la corruption et de la tromperie du consommateur.

Seco⁵

Le Conseil fédéral conçoit la RSE comme une contribution des entreprises au développement durable⁶. La RSE représente ainsi la déclinaison du développement durable pour l'entreprise. Elle est centrée sur l'entreprise (qui peut être une entreprise privée, une entité publique, une association, etc.) et sa responsabilité vis-à-vis de la société et de l'environnement, alors que le développement durable est un concept plus général qui vise la durabilité de la société dans son ensemble.

Il existe différents référentiels (initiatives, lignes directrices, certifications, etc.), qui édictent des directives couvrant toutes les questions centrales de la RSE, comme la norme ISO 26000 Responsabilité sociétale, ou uniquement certaines questions, comme la norme ISO 20400 Achats responsables. Ces dernières s'adressent à toutes les branches économiques, alors que d'autres référentiels s'adressent à un domaine d'activité particulier. Certains référentiels sont certifiables, c'est-à-dire que les entreprises peuvent également décider de se faire certifier sur leurs engagements liés au développement durable ou sur un aspect particulier. Ces référentiels utilisent le terme de RSE, mais parfois les aspects de la RSE sont présentés sous le terme de management durable ou de gestion durable.

Pour plus d'informations, voir

Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement. État de la mise en œuvre 2017-2019 et plan d'action 2020-2023. Le Conseil fédéral, 15 janvier 2020.

<u>Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: mise en œuvre du cadre de référence "protéger, respecter et réparer", ONU, 2011.</u> Le Conseil des droits de l'homme a approuvé les Principes directeurs dans sa résolution 17/4 du 16 juin 2011.

Plan d'action national (NAP) pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU.

⁴ Responsabilité sociétale des entreprises, le point de vue des entreprises, economiesuisse et SwissHoldings, 2015

https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2020/03/joubli-kunze-04-2020fr/

⁶ Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement. État de la mise en œuvre 2017-2019 et plan d'action 2020-2023. Le Conseil fédéral, 15 janvier 2020

4.1 Normes ISO 26000 Responsabilité sociétale et ISO 20400 Achats responsables

La norme ISO 26000 « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale », publiée en 2010 par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), établit les lignes directrices et les principes du concept de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), dont font partie les fournisseurs de produits et services. La norme présente également une méthode de mise en application de la RSE.

Elle définit ainsi comment les organisations peuvent et doivent contribuer au développement durable. La mise en œuvre de la norme ISO 26000 reflète la volonté d'une organisation d'intégrer des considérations sociales et environnementales dans ses prises de décisions, et d'être en mesure de répondre des impacts de ses décisions sur la société et l'environnement. Elle se traduit par un comportement transparent et éthique, qui prend en compte l'intérêt des parties prenantes (personnel, fournisseurs, clientes et clients, etc.). Elle se base sur le respect des lois en vigueur, tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement. La RSE devrait être intégrée dans l'ensemble de l'organisation et de ses relations.

Un des aspects focus de la norme ISO 26000 est la mise en œuvre des achats responsables par l'entreprise. Pour ce faire, la norme ISO 26000 a été déclinée avec la norme ISO 20400 « Achats responsables — Lignes directrices », publiée en 2017. La norme ISO 20400 met ainsi à disposition des lignes directrices afin d'intégrer la notion de développement durable dans le processus et la stratégie d'achat d'une entreprise. Ces deux normes sont non certifiables.

4.2 Sept piliers de la responsabilité sociétale des entreprises présentés dans ISO 26000

Selon la norme ISO 26000 Responsabilité sociétale, les questions centrales de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sont les suivantes :

- 1. Gouvernance
- 2. Droits de l'Homme
- 3. Relations et conditions de travail
- 4. Environnement
- 5. Loyauté des pratiques
- 6. Questions relatives aux consommateurs
- 7. Communautés et développement local

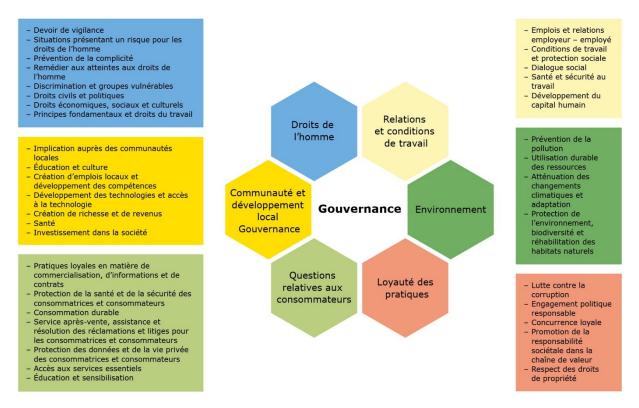


Figure 4 : Les 7 piliers de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Concernant le dernier pilier « Communautés et développement local », il est à noter que la RSE encourage le développement local, notamment la création de revenu au niveau local, mais que les appels d'offres doivent se conformer au droit en vigueur, limitant parfois la possibilité de recours aux fournisseurs locaux.

Commerce équitable et responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Le commerce équitable est un modèle intégrant les questions centrales de la RSE. Il est né d'une volonté d'établir un système commercial international fondé sur le dialogue, la transparence et le respect des diverses parties prenantes. Le prix d'achat au producteur en représente une composante essentielle et il doit permettre de :

- couvrir les coûts de production et de logistique
- verser une rémunération permettant de satisfaire les besoins fondamentaux des producteurs ainsi que des travailleuses et travailleurs, et d'améliorer leur niveau de vie (éducation, culture, santé, logement, etc.)
- dégager une marge permettant de réaliser des investissements dans la production.

4.2.1 Respect des droits de l'homme

Les droits de l'Homme sont un des piliers de la norme ISO 26000 Responsabilité sociétale. Ce sont des droits fondamentaux que peuvent revendiquer tous les êtres humains. S'agissant des conditions de travail, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, mentionne les points suivants :

- 1. « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
- 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

- 3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
- 4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, article 23

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme fait partie des documents de référence sur le plan international dans le domaine des achats.

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »

Premier principe de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, élaboré au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en

4.2.2 Respect des relations et conditions de travail

La prise en compte des relations et conditions de travail sont un des piliers de la norme ISO 26000 Responsabilité sociétale. Pour promouvoir la justice sociale et les droits internationalement reconnus de la personne humaine et du travail, l'ONU s'est dotée de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette dernière a édicté un système de normes internationales, rédigées sous forme de conventions, recommandations et recueils de directives pratiques qui doivent être respectées dans le cadre professionnel.

Tableau 1 : Les quatre principes fondamentaux promulgués par l'Organisation internationale du travail.

Principes fondamentaux	Conventions correspondantes
Liberté syndicale et reconnaissance du droit de négociation collective	C87 : Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 C98 : Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire	C29 : Convention sur le travail forcé, 1930 C105 : Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957
Abolition effective du travail des enfants	C138 : Convention sur l'âge minimum, 1973 C182 : Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	C111 : Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 C100 : Convention sur l'égalité de rémunération, 1951

Le cadre normatif de l'OIT constitue une référence essentielle en matière de conditions de travail. Ces normes s'adressent néanmoins aux gouvernements (et pas directement aux entreprises), qui sont libres de ratifier ou non les différentes conventions. Bien que la plupart des États aient aujourd'hui signé les huit Conventions fondamentales et que le nombre de ratifications des autres conventions augmente, l'application concrète de ces normes dans les entreprises n'est de loin pas garantie partout. Les gouvernements signataires des conventions doivent remettre un rapport à la commission d'experts de l'OIT, sur la base duquel cette dernière juge régulièrement le niveau de respect des droits des travailleuses et travailleurs dans les entreprises. Les entreprises sont, quant à elles, directement soumises aux législations nationales relatives à la protection des travailleuses et travailleurs, mais les exigences varient d'un pays à l'autre et les contrôles de conformité sont rares. On trouvera sur le site de l'OIT la liste exhaustive et à jour des conventions ratifiées et mises en application par chaque pays (base de données NORMLEX).

La ratification des normes de l'OIT par un pays ne signifie donc pas que toutes les entreprises vont respecter leur contenu. Aussi, les droits des travailleuses et travailleurs sont trop souvent bafoués dans les pays où s'effectue la majeure partie de la production mondiale. C'est pourquoi l'entité qui achète doit mettre en

œuvre les outils nécessaires pour s'assurer du respect des principes fondamentaux de l'OIT chez ses fournisseurs.

Dans une entreprise, les relations et les conditions de travail englobent les politiques et les pratiques liées au travail, réalisées chez elle et chez ses sous-traitants. Les conditions de travail incluent notamment les questions liées au respect des principes de l'OIT, au recrutement, à la promotion des travailleuses et travailleurs, à la formation, à la santé et sécurité, au temps de travail et à la rémunération.

Quelques chiffres montrant le potentiel d'amélioration des conditions de travail

Accidents de travail et maladies professionnelles1

- Toutes les 11 secondes, une personne meurt d'un accident ou d'une maladie liée au travail
- Toutes les 11 secondes, 130 personnes sont victimes d'un accident lié au travail (accidents qui entrainent une absence du travail de plus de 4 jours)
- Le coût humain de cette réalité est énorme et le fardeau économique des mauvaises pratiques en matière de santé et de sécurité au travail est estimé à 3.94%, par an, du produit intérieur brut mondial.

Travail forcé²

A un moment donné en 2016, 40,3 millions de personnes étaient victimes de l'esclavage moderne, dont 24,9 du travail forcé et 15,4 millions du mariage forcé

1 victime sur 4 d'esclavage moderne est un enfant

Sur les 24,9 millions de personnes réduites au travail forcé, 16 millions sont exploitées dans le secteur privé, comme le travail domestique, la construction ou l'agriculture ; 4,8 millions sont victimes d'exploitation sexuelle, et 4 millions sont astreintes à des travaux forcés imposés par les autorités publiques.

Travail des enfants³

152 millions d'enfants sont astreints au travail des enfants, dont près de la moitié ont entre 5 et 11 ans 19 millions d'enfants de moins de 12 ans effectuent du travail qualifié de dangereux

1 enfant sur 5 en Afrique est astreint au travail des enfants, 1 enfant sur 35 dans les États arabes, 1 sur 25 dans la région Europe et Asie centrale, 1 sur 19 dans les Amériques et 1 sur 14 dans la région Asie et Pacifique Le travail des enfants est principalement concentré dans l'agriculture (71%), suivi par le secteur des services (17%), puis le secteur industriel, qui comprend l'extraction minière (12%)

Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), si la tendance du travail des enfants est à la baisse ces 20 dernières années, une augmentation du travail des enfants est à craindre en lien avec la pandémie de COVID-19.

- ¹ Source: OIT, thème Sécurité et santé au travail
- ² Source: Les estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé, Genève, septembre 2017.
- ³ Source: Les estimations mondiales sur le travail des enfants: résultats et tendances, 2012-2016, Genève, septembre 2017.

Pour plus d'informations, voir

Déclaration du soumissionnaire de la Conférence des achats de la Confédération (CA)

4.3 Certifications, initiatives et lignes directrices en matière de responsabilité sociétale

Différents référentiels ont vu le jour ces dernières années en matière de responsabilité sociétale, notamment les certifications, les initiatives et les lignes directrices. Certains référentiels sont intergouvernementaux (gérées par des organisations intergouvernementales), multi-parties prenantes (regroupant des entreprises, des associations, etc.) ou émanant d'une partie prenante unique. Ces référentiels couvrent une ou toutes les questions centrales de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Ils s'adressent à un domaine d'activité particulier ou à toutes les branches économiques. Certains sont certifiables, d'autres pas.

Les référentiels certifiables offrent aux entreprises la possibilité de se faire certifier sur leurs engagements liés au développement durable ou sur un aspect particulier. Le système d'évaluation de la performance de l'entreprise est différent entre ces certifications, ce qui rend leur comparaison délicate. Pour obtenir l'une ou l'autre de ces certifications, une entreprise doit être auditée par un organisme externe.

Les initiatives émettent des normes ou codes de conduites que les entreprises s'engagent à respecter. En général, les initiatives se limitent à une déclaration d'engagement, sans surveillance ni certification. Toutefois, certaines organisations lançant une initiative assurent également la surveillance du respect de son contenu chez les membres. La crédibilité est ainsi renforcée. Ces initiatives sont des outils intéressants dans le cadre des achats responsables, car elles permettent aux fournisseurs y adhérant de justifier leurs actions.

Les lignes directrices, en principe non certifiables, proposent un référentiel et une méthodologie standardisée.

Tableau 2 : Exemples de référentiels en matière de responsabilité sociétale concernant tous les secteurs économiques.

Référentiels avec certifications	Domaine
EcoEntreprise	Responsabilité sociétale de l'entreprise
Afaq 26000	Responsabilité sociétale de l'entreprise
B Corporation	Responsabilité sociétale de l'entreprise
ISO 14001	Gestion environnementale
ISO 45001	Santé et sécurité au travail
SA 8000	Conditions de travail décentes

Initiatives promouvant des conditions de travail décentes	Type de contrôle
amfori Business Social Compliance Initiative	amfori BSCI exige des audits chez les fournisseurs directs des entreprises membres.
(BSCI)	A noter : l'autre domaine de Amfori, <i>Amfori Business Environmental Performance Initiative</i> (BEPI), ne contient pas d'audit. Il demande la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale basé sur les quatre aspects environnementaux les plus significatifs, identifiés par une évaluation des impacts durant tout le cycle de vie.
EthicalTrade Initiative (ETI)	Les membres doivent remettre un rapport deux fois par an. L'ETI n'organise pas d'audits sur sites, mais plusieurs entreprises privées ou ONG auditent selon le code de conduite de l'ETI (sans validation de l'ETI)
Fair Labour Association (FLA)	Des audits sur sites sont menés de manière aléatoire. La FLA met à disposition les rapports d'audits sur le site Internet.

Lignes directrices non certifiables	Thématique concernée
AccountAbility, série de standard AA1000	Lignes directrices pour l'établissement de rapports développement durable, pour le développement, l'analyse et la mise en œuvre d'initiative de durabilité, et sur l'engagement des parties prenantes
Global reporting initiative (GRI)	Ligne directrice pour la rédaction de rapports et indicateurs DD
ISO 26000	Ligne directrice pour la responsabilité sociétale
ISO 20400	Ligne directrice pour les achats responsables

Classement des entreprises par les ONG

Certaines ONG effectuent des campagnes d'information ou des classements des entreprises en fonction de leurs pratiques en matière de développement durable, notamment :

- Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) : notamment la Campagne Clean Clothes (CCC), dans le domaine de l'industrie textiles
- Pain pour le Prochain et Action de Carême, notamment le classement «HighTech No Rights» sur les droits humains dans l'industrie électronique
- <u>WWF</u>: notation et évaluation de la performance environnementale de sociétés de différents secteurs, comme l'horlogerie et la joaillerie, l'habillement et les textiles, ou l'agroalimentaire

Ces informations peuvent être prises en compte, en lisant soigneusement la méthodologie utilisée pour effectuer les classements ou les sources des articles publiés, avec l'année de réalisation.

5.0 Impact lié à la durée de vie et économie circulaire

La courte durée de vie de nombreux produits offerts sur le marché contribue à la surexploitation des ressources. Dès lors, privilégier des produits qui durent longtemps permet généralement de diminuer l'impact environnemental lié au produit, et le coût global du produit (acquisition, utilisation, maintenance, élimination). Le choix de la filière en fin de vie permet également de réduire l'impact environnemental, et parfois le coût global.

Il existe une multitude de produits bon marché, mais de qualité médiocre, plus toxiques, grands consommateurs d'énergie pendant leur phase d'utilisation ou produisant trop de déchets en fin de vie. De par la rapidité des évolutions technologiques et les phénomènes de mode, certains types de produits (appareils électriques et électroniques, vêtements, etc.) sont par ailleurs très vite dépassés. Il est donc primordial d'adapter les choix en fonction du besoin de pérennité d'un produit et de ses modalités d'élimination (coût, impact sur l'environnement, etc.). Le concept d'économie circulaire pose un cadre de travail pour mieux comprendre les stratégies pour promouvoir des produits et services plus durables et avec une durée de vie plus longue.

5.1 Économie circulaire

L'économie circulaire est un concept qui permet d'appréhender différentes thématiques pertinentes dans le cadre des achats responsables, notamment la question de l'allongement de la durée de vie des produits, l'éco-conception, l'économie de la fonctionnalité ou encore le recyclage. Ces thématiques sont complémentaires et, combinées, elles prennent sens et se renforcent mutuellement.

L'économie circulaire se caractérise par une utilisation des matières premières efficace et sur une durée aussi longue que possible. La fermeture des cycles des matières et des produits implique une réutilisation permanente des matières premières, ce dont bénéficient aussi bien l'environnement que l'économie suisse.

OFEV, Économie circulaire, 20207.

Stratégie des «5 R»

L'économie circulaire vise une utilisation cyclique des ressources, notamment en privilégiant les « 5 R » avant l'incinération puis la mise en

- décharge. 1. Renoncer (à l'achat)
- 2. Réutiliser (avant d'acheter)
- 3. Réparer (avant d'acheter)
- Remettre à neuf ou reconditionner (avant d'acheter)
- 5. Recycler (en fin de vie)

https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/economie-circulaire.html



Figure 5 : Schéma de l'économie circulaire selon l'OFEV.

Pour plus d'informations, voir

Plateforme Circular Economy Switzerland

5.2 Caractéristiques de la durée de vie d'un produit

Choisir un produit à longue durée de vie comporte quatre avantages:

réduction de l'utilisation des ressources naturelles

réduction de l'impact environnemental, notamment dans les phases de production (énergie grise)

réduction de la production de déchets

diminution quasi systématique du prix global.

Tableau 3 : Principales caractéristiques synonymes d'une longue durée de vie pour un produit ou les matériaux qui le composent.

Caractéristique	Explications / exemples
Solide	Produit robuste, présentant un faible risque de se casser ou de s'user. Exemples: évier en inox, perforateur de bonne qualité.
Peu salissant	Produit se salissant peu à l'usage et nécessitant moins d'entretien. Exemples: verre opaque plutôt que transparent pour une porte à tambour, tapis aux couleurs chamarrées.
Rechargeable	Produit disposant d'un système de recharge. Exemples: stylo rechargeable, cartouches rechargeables pour l'imprimante, produit d'entretien avec sachet de recharge.
Réutilisable	Produit pouvant être remis en circulation dans une filière de reprise lorsqu'une personne n'en a plus besoin (pour servir à une autre personne dans sa fonction initiale ou répondre à un autre besoin).
Réparable	Article pour lequel une réparation est possible lorsqu'il est abimé. Cette réparation peut être effectuée par la personne utilisant l'article ou par un service spécialisé, qu'il soit mis à disposition par le fournisseur (service après-vente) ou disponible sur le marché. Le coût et la qualité du service après-vente ainsi que les frais liés aux éventuelles réparations devraient faire partie des critères d'évaluation des offres pour les articles à usage non unique. Exemples: vêtement professionnel, véhicule, massicot.
Adaptable	Produit pouvant être utilisé, selon les besoins, pour diverses situations ou fonctions, moyennant un simple réglage ou l'adjonction d'accessoires. Exemples: siège et mobilier de bureau ergonomiquement adaptables, surface de travail à parois mobiles, robot de cuisine équipé de plusieurs accessoires.
Intemporel	Objet au design intemporel, évitant que l'article ne soit trop vite démodé. Exemples: uniforme de travail de coupe classique, mobilier aux couleurs discrètes.
Innovant sur le plan technique	Produit présentant, de par sa technologie innovante, une durée de vie plus longue que les autres articles disponibles sur le marché.
Recyclable	Produit facilement recyclable dans les filières à disposition, qu'il soit monocomposant/ monomatière ou qu'il se démonte facilement en plusieurs composants recyclables. Exemples: papier et carton, mobilier démontable (bois massif et métaux), bouteille à boissons en polyéthylène téréphtalate (PET) ou polyéthylène (PE)

Il est à noter que dans certains cas, les aspects liés à la phase d'utilisation doivent prendre le pas sur ceux visant à une plus longue durée de vie. Il peut s'avérer judicieux, par exemple, de remplacer d'anciens modèles de véhicules ou de lave-linges – même encore fonctionnels – par des modèles plus récents consommant moins d'énergie, si ceux-ci sont utilisés de manière intensive. On prendra donc en compte d'autres caractéristiques que la durée de vie (consommation et pollution par des gaz d'échappement, consommation d'eau et d'énergie, etc.) pour le renouvellement de ces produits. Il est important d'analyser les impacts globaux, dont l'énergie grise, notamment à l'aide des résultats fournis par les analyses du cycle de vie.

5.3 Élimination des déchets en Suisse

Si la durée de vie d'un produit ne peut être allongée, il devra être traité en tant que déchet. Le traitement des déchets en Suisse est devenu très performant, grâce à une infrastructure de haut niveau et à des dispositions légales clairement établies. Bien que performantes, toutes les filières de traitement des déchets ont toutefois un impact environnemental. La priorité environnementale pour le traitement des déchets est le recyclage matière. Lorsque le recyclage n'est pas possible (absence de filière, coût trop élevé ou pas de bénéfice environnemental par rapport à d'autres filières), les déchets sont principalement incinérés pour valorisation thermique (production d'électricité et chauffage à distance) dans l'une des 30 usines de valorisation et de traitement des déchets (UVTD) de Suisse, ou dans une usine d'incinération pour déchets

spéciaux (UIDS, four à haute température). Lorsque l'incinération n'est pas possible, par exemple pour les matériaux inertes, les déchets sont mis en décharge.

Quelques chiffres clés sur le traitement des déchets en Suisse

- En 2019, 703 kg de déchets urbains ont été produits par habitant en Suisse, dont 330 kg ont été incinérés, et 373 kg ont été recyclés, soit un taux de recyclage de 53% (statistiques OFEV)
- L'incinération en usine de valorisation et de traitement des déchets permet de réduire le volume de déchets de 90%, et leur poids de 75%.

5.4 Pistes d'actions pour l'achat de produits à longue longévité

Différentes pistes d'actions permettent d'intégrer les stratégies d'économie circulaire et d'allongement de la durée de vie dans un processus d'achat responsable.

Viser la qualité plutôt que la quantité

 Favoriser les articles de qualité et à longue durée de vie, plutôt que les articles devant être remplacés fréquemment parce qu'ils s'abîment, ne se réparent pas, ne se rechargent pas, ne s'adaptent pas ou se démodent.

Acheter une prestation plutôt qu'un produit

Acheter l'«usage d'un bien» plutôt que le bien lui-même. Un prestataire de service s'efforcera d'allonger la durée de vie de son produit, puisqu'il se charge non seulement de la production, mais aussi de la maintenance et de l'élimination. Un vendeur de produits aura intérêt, quant à lui, à vendre le plus possible, et il sera parfois tenté de raccourcir la durée de vie des articles (risque d'obsolescence programmée).

Intégrer des clauses spécifiques à la durée de vie

 Inclure des conditions dans le cahier des clauses techniques relatives à la durée d'utilisation, par exemple « testé pour XX utilisations » ou concernant la reprise, la réparation et la disponibilité de pièces de rechange.

6.0 Impact de la phase d'emballage et de conditionnement

Les emballages remplissent de nombreuses fonctions. Ils permettent notamment la manutention et l'acheminement du produit, ou la conservation des aliments qui contribue à limiter le gaspillage alimentaire. Mais ils ont généralement une durée de vie assez courte. Une fois leur service rendu, ils deviennent des déchets à la charge de l'acquéreur. L'évolution des modes de vie a fait évoluer les habitudes de consommation. La quantité d'emballages a augmenté, tout comme leur poids et leur volume. Il existe par ailleurs de nombreux produits emballés individuellement, parfois dans des matériaux difficiles à recycler. Face à ce gaspillage, la personne responsable des achats peut user de son pouvoir de décision pour contribuer à optimiser l'offre produit-emballage. Bien que pour la plupart des produits, l'emballage ne représente pas l'impact le plus important de l'analyse du cycle de vie, l'emballage à tout de même un impact environnemental, et il existe de nombreuses pistes pour en réduire l'impact.

Pour plus d'informations, voir

<u>Page de l'OFEV sur les déchets d'emballages en Suisse</u> et lien vers une <u>analyse du cycle de vie sur les emballages de boissons (2014).</u>

6.1 Définition et fonction des emballages

La législation européenne considère comme «emballage» tout produit destiné à contenir et à protéger des marchandises. Tous les articles «à jeter» utilisés dans ce but sont considérés comme des emballages. L'emballage primaire est l'emballage directement en contact avec le produit, alors que l'emballage secondaire couvre l'emballage primaire afin de regrouper un certain nombre d'articles.

L'emballage peut revêtir plusieurs fonctions pour un produit:

- protection contre l'humidité, la lumière, la chaleur ou le froid, les odeurs indésirables, les bactéries, les insectes nuisibles, etc.
- protection de l'environnement si le contenu dégage de fortes odeurs, contient des matières dangereuses, etc.
- transport et stockage (protection contre les chocs, les éraflures, l'écrasement, etc.)
- information: affichage du poids, du prix, du mode de stockage recommandé, du délai de péremption, du mode d'emploi du produit et de sa composition, etc.
- publicité: fonction marketing destinée à soutenir la communication autour du produit.

Termes parfois utilisés dans le secteur alimentaire en lien avec les emballages

- conditionnement: enveloppe ou contenant en contact direct avec la denrée alimentaire¹
- emballage (alimentaire): contenant ayant pour contenu une ou plusieurs denrées alimentaires conditionnées¹
- packaging: emballage extérieur ou conditionnement visible du produit; la notion de packaging sous-entend alors la prise en compte de la fonction de vente et de séduction exercée par l'emballage²
- $^{\rm 1}\, {\rm Selon}$ l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 2
- ² https://www.definitions-marketing.com/

6.2 Chiffres clés et tendances concernant la consommation des emballages

Les questions de durabilité dans le domaine de l'emballage prennent de l'importance. La tendance est au développement d'emballages en matériaux plus facilement recyclables ou recyclés – tels que le papier et le carton, ou le PET recyclé – ainsi qu'une réduction de l'emballage secondaire excessif.

Sur le plan mondial, le secteur de l'emballage représente plus de 900 milliards de dollars US, soit environ 120 dollars par habitant, et enregistre une augmentation de près de 3% par an⁸. Le carton est le matériau d'emballage le plus utilisé, avec 143 millions de tonnes pour le carton ondulé, principal type de carton utilisé. L'utilisation du carton ondulé devrait croître, notamment grâce au boom de l'e-commerce. Les matériaux plastiques souples remplacent progressivement les emballages en plastique rigide, car ils proposent des alternatives légères et des écorecharges. Le verre est principalement utilisé dans le domaine du luxe et de la tradition. En termes de secteur d'activité, l'alimentaire est le principal marché utilisateur d'emballage⁹.

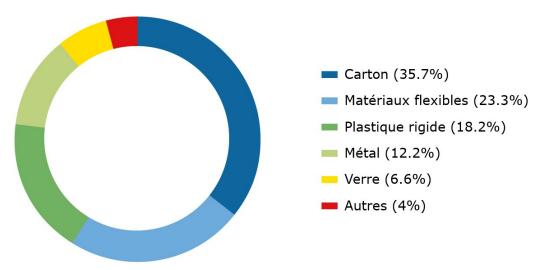


Figure 6 : Marché mondial de l'emballage par matériau, en pourcentage du chiffre d'affaire. Source : www.all4pack.fr. Données 2016

6.3 Impact environnemental de différents emballages

Les différents emballages présentent des impacts environnementaux différents en fonction des matériaux utilisés et de leur poids. L'analyse du cycle de vie (ACV, ou écobilan) de divers matériaux permet de comparer d'un point de vue environnemental les principaux composants des emballages disponibles sur le marché. Dans le choix des matériaux, on tiendra également compte d'autres caractéristiques (résistance à la chaleur, au froid, au rayonnement UV, rigidité, opacité, porosité, imperméabilité aux odeurs, etc.).

⁸ www.smithers.com. Estimations pour 2019.

⁹ Chiffres-clés, enjeux et tendances du marché de l'emballage dans le Monde, all4packs, Paris, 2018.

Écobilans de différents emballages

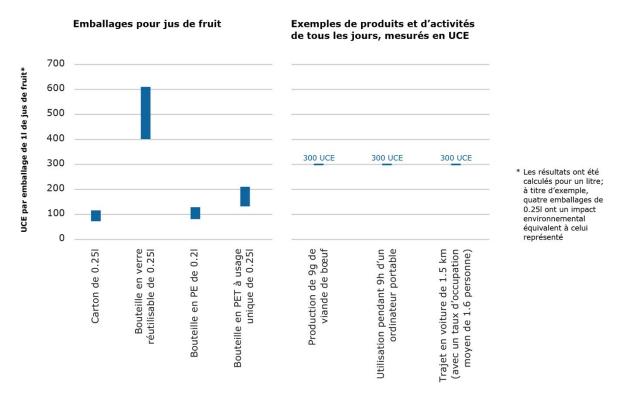


Figure 7 : Emballages pour jus de fruit et exemples comparatifs équivalant à 300 unités de charge écologique (UCE). Source : Étude d'écobilan sur les emballages pour boissons, OFEV, 2014

Pour plus d'informations, voir

<u>Conseil pour le secteur public concernant l'achat de plastiques</u> (en anglais), WRAP (The Waste and Resources Action Programme), 2019.

L<u>ifecycleinitiative</u> (en anglais): Recommandations basées sur des ACV pour l'achat de plastique, plateforme hébergée par le Programme des Nations unies pour l'environnement.

6.4 Pistes d'actions pour l'achat d'emballages

Différentes pistes d'actions permettent de limiter l'impact de la phase d'emballage et de conditionnement.

Supprimer les emballages :

De nombreux produits ne nécessitent pas d'emballage, notamment si ces derniers n'ont qu'un rôle esthétique ou de marketing. Il est ainsi possible de demander au fournisseur, surtout pour les acquisitions de matériel en grandes quantités, de le livrer sans emballage (on peut même demander, dans le cas du matériel informatique, de livrer sans les divers câbles, manuels d'utilisation et autres CD-Rom devenus inutiles si des informations sont données de manière électronique).

Réutiliser les emballages :

- Les éco-recharges (principe consistant à garder le contenant et à le recharger) réduisent considérablement le volume d'emballages. Exemples: fûts métalliques, palettes, bacs pour les industries, lessives et savons liquides pour les articles de consommation courante. Certains emballages peuvent aussi être réutilisés ultérieurement pour un autre usage.
- Certains emballages peuvent être repris par le fournisseur, pour être réutilisés pour d'autres produits (par exemple des meubles emballés dans des couvertures plutôt que dans des emballages jetables).

Réduire le volume et le poids des emballages :

Les dimensions de l'emballage doivent être optimisées afin qu'elles correspondent au produit emballé et assurent un stockage nécessitant le moins de place possible. Le poids de l'emballage devrait également être réduit au minimum. Ces mesures permettent non seulement de limiter la consommation de ressources, mais aussi de diminuer la quantité d'énergie nécessaire au transport des marchandises.

Privilégier les emballages avec les caractéristiques suivantes:

- utilisation de matériaux recyclés. Exemples : emballages en carton produits exclusivement à partir de vieux cartons, ou bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET) recyclé plutôt que verre ou canettes en aluminium.
- absence de métaux lourds (plomb, cadmium, mercure et chrome hexavalent)
- absence de chlorure de polyvinyle (PVC) dans les emballages à usage unique.
- matériau dont la filière de recyclage est facilement disponible pour l'utilisateur, notamment emballages composés de mono-matériaux. Exemple: emballages exclusivement en papier ou en carton.

7.0 Impact du transport de marchandises

Le transport des marchandises peut représenter un poids important dans le bilan écologique global d'un produit ou d'une prestation, selon la distance parcourue et le mode de transport utilisé. C'est particulièrement le cas pour les produits frais comme les fruits, les légumes et les fleurs lorsqu'ils sont importés par avion, ou pour les produits volumineux comme les matériaux de construction. Lorsque des alternatives au transport ne sont pas possibles, la personne responsable des achats favorisera donc les soumissionnaires ayant l'impact lié aux transports de biens le plus faible.

7.1 Chiffres clés et tendances du transport de marchandises

Les principaux modes de transport pour les marchandises sont le transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial, aérien ou combiné. Dans le contexte suisse, le transport combiné allie généralement transport routier et transport ferroviaire. Le transport de marchandises a presque doublé depuis 1980 en Suisse. La croissance est plus rapide sur la route que le rail. La part du transport de marchandise effectuée par le rail, qui s'élève à 37%, est toutefois plus élevée qu'en Europe (moyenne à 18%) 10. Si l'on considère uniquement le passage à travers les Alpes, la part du transport de marchandises par le rail s'élève même à 70% en Suisse 11. L'objectif en matière de politique des transports dans les Alpes est de transférer le trafic des marchandises de la route vers le rail. Ce principe est ancré au plus haut niveau de la législation:

«Le trafic de marchandises à travers la Suisse sur les axes alpins s'effectue par rail.» Constitution fédérale, art. 84.

Le nombre de véhicules routiers à moteurs immatriculés en Suisse s'élève à 6.1 millions, dont environ 429'000 sont mis en circulation principalement pour le transport de marchandises (375'000 voitures de livraisons, 42'000 camions et 12'000 tracteurs à sellette). Le parc de voitures de livraison s'est accru de 65% entre 2000 et 2018, alors que celui des camions a reculé de 2%. 12

7.2 Impact environnemental du transport de marchandises

Les transports de marchandises et de personnes sont à l'origine de 38% de la consommation d'énergie finale en Suisse, représentant ainsi le principal groupe de consommation, devant les ménages et l'industrie¹³. Les infrastructures de transport ont également un impact sur l'occupation des sols. Avec 126 m² par habitant, elles prennent environ autant de place que les aires d'habitation¹⁴.

Les transports de marchandises, tout comme les transports de personnes, ont des impacts considérables sur l'environnement et la population (bruit, rejets de polluants dans l'air, les eaux et le sol, exploitation du territoire, morcellement du paysage, accidents). L'ampleur de ces impacts varie selon les modes de transport. Dans la majorité des cas, le transport ferroviaire a moins d'impact que le transport routier. Le transport par rail rejette par exemple moins de polluants et de gaz à effet de serre que le transport routier, et produit beaucoup moins d'accidents. De plus, les nuisances sonores produites par le rail exposent moins de personnes, ce qui s'explique par le réseau moins dense que le réseau routier. Le bruit est un des facteurs à l'origine de problèmes de santé comme le stress, les troubles du sommeil, les maladies cardio-vasculaires et la perte d'acuité auditive.

¹⁰ Moyenne 2017 des 28 pays membres de l'UE. Source : Le transport de marchandises en Suisse en 2018, Office fédéral de la statistique (OFS)

¹¹ Données 2018. Source : Le transport de marchandises en Suisse en 2018, Office fédéral de la statistique (OFS)

¹² Données 2018, jour de référence : 30 septembre. Source : Le transport de marchandises en Suisse en 2018, Office fédéral de la statistique (OFS)

¹³ Données 2019, Office fédéral de l'énergie (OFEN)

¹⁴ Données recueillies de 2004 à 2009 dans le cadre de la statistique de la superficie, Office fédéral de la statistique (OFS)

Le transport ferroviaire est donc le plus souvent à privilégier au transport routier. Lorsque tout le trajet ne peut être fait en train, le transport combiné apparaît comme une excellente solution pour réduire les impacts sur la santé, le climat et le territoire.

Kilogramme équivalent CO2 par tonne kilomètre par mode de transport

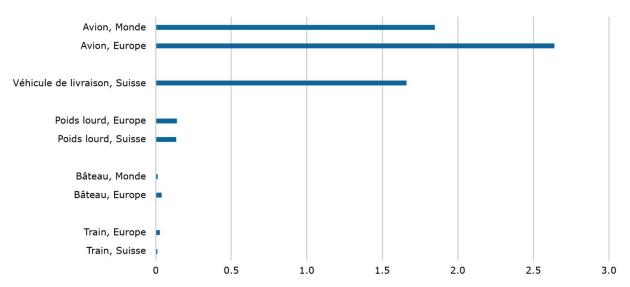


Figure 8 : Comparaison de l'impact environnemental des différents modes de transport de marchandises, en kilogramme équivalent CO₂ par tonne kilomètre. Source: WWF 2021, basé sur treeze 2016 et ESU-services 2018.

7.3 Pistes d'actions pour l'achat de prestations de transport de marchandises

Différentes pistes d'actions permettent de réduire l'impact du transport de marchandises.

Dématérialiser :

Lorsque pertinent, réduire l'achat de biens en utilisant le transfert électronique de l'information. Il est par exemple possible de remplacer certaines commandes de magazines par le téléchargement en ligne. La personne responsable des achats évaluera ces options au moment de déterminer les besoins. A noter que si la réduction de l'impact lié au transport et à la fabrication du bien est facilement quantifiable, les données concernant l'impact de la numérisation, notamment liées à la consommation énergétique du stockage des données sur le cloud, sont toutefois encore lacunaires. L'avantage environnemental du numérique n'est ainsi pas nécessairement vérifié. Dans la mesure du possible, stocker les données informatiques sur un disque dur externe plutôt que sur le cloud.

Privilégier les moyens de transport à faible impact :

- Favoriser des produits et prestations acheminés par des moyens de transport ayant un impact réduit. On peut se référer par exemple aux normes Euro. Le calculateur en ligne mobitool, bien que destiné aux transports individuels, présente un comparatif interactif des bilans environnementaux de différents moyens de transport locaux, nationaux ou internationaux qui peut s'avérer utile dans d'autres contextes. De manière générale, éviter autant que possible les transports par avion, qui sont presque systématiquement ceux générant le plus d'impact.
- Privilégier les entreprises dont les chauffeurs ont systématiquement suivi un cours de conduite écologique.

Réduire le volume et le poids :

 Insister auprès des fournisseurs pour diminuer autant que possible les volumes et le poids des emballages et des marchandises.

Réduire les distances :

- Pour les grosses commandes ou les livraisons régulières, sélectionner des produits dont les chaînes de production s'avèrent très rationnelles sur le plan des déplacements (pas de transports inutiles, proximité entre les différentes étapes de production, proximité entre le fabricant et le lieu d'utilisation, etc.). Les fournisseurs disposant d'un «stock avancé» (entrepôt à proximité du lieu d'utilisation) peuvent regrouper les livraisons entre la maison-mère et le lieu de stockage avant de les livrer chez les clients régionaux. Les transports entre la maison-mère et le stock avancé peuvent être optimisés, notamment en utilisant le train.
- Choisir dans la mesure du possible des produits disponibles localement.
- Pour les prestations de service (entreprises de nettoyage, levée des ordures, aides à domicile, entretien et réparation des installations techniques, etc.), sélectionner, dans la mesure du possible, un prestataire ne devant pas se déplacer sur de longues distances.

Optimiser le taux de remplissage:

- Regrouper les commandes et éviter les trop petits volumes. De même, on peut favoriser un meilleur taux de remplissage en s'adressant à des fournisseurs connectés à des plateformes internationales de récolte et de transport des marchandises. Dans certains cas, la globalisation des transports entraîne toutefois la création de «hubs» allongeant en fin de compte l'acheminement de chaque marchandise. Dans le cadre de livraisons régulières et importantes, il convient donc d'analyser cette problématique en détail.
- Planifier suffisamment à l'avance les commandes et, dans la mesure du possible, accorder un long délai de livraison, afin de laisser une plus grande flexibilité au transporteur pour optimiser ses déplacements.
 Le fournisseur peut alors coordonner ses livraisons et améliorer le taux de remplissage de ses véhicules.
 Il peut aussi plus facilement utiliser le rail, qui nécessite souvent un délai un peu plus long.
- Avoir recourt à des transporteurs professionnels coordonnant les livraisons avec d'autres clientes et clients plutôt qu'à des livraisons spéciales engendrant souvent des trajets à vide ou partiellement remplis.

Suivre les données :

Exiger des principaux fournisseurs qu'ils communiquent les volumes de marchandises livrés et les moyens de transport utilisés. Il sera ainsi possible de prendre en compte l'impact environnemental lié aux transports des marchandises achetées dans le bilan environnemental de l'entreprise ou de la collectivité publique et de suivre les progrès ou dégradations enregistrés à ce niveau.

8.0 Sept outils et méthodologies utiles à l'achat responsable

Pour réaliser des achats plus durables, sept pistes d'actions prioritaires sont recommandées :

- Tenir compte des impacts environnementaux de tout le cycle de vie du produit
- Tenir compte des coûts sur tout le cycle de vie du produit
- Favoriser les produits porteurs d'un label indépendant et reconnu
- Favoriser les fournisseurs s'étant engagés dans une démarche de durabilité et qui respectent au minimum les normes de l'OIT
- Favoriser les biens à longue durée de vie et intégrer l'économie de fonctionnalité
- Limiter les transports et favoriser les transports les moins polluants
- Réduire le volume des emballages et favoriser les emballages recyclés et recyclables

Plusieurs de ces pistes d'actions contribuent à la mise en œuvre de l'économie circulaire.

8.1 Tenir compte des impacts environnementaux de tout le cycle de vie du produit

Les analyses du cycle de vie (ACV, ou écobilans) permettent de comparer différents produits sous l'angle de leurs impacts environnementaux à toutes les étapes. La méthode de comparaison permet de présenter l'ensemble des impacts par un indicateur final. L'ACV couvre de nombreux impacts environnementaux, tandis que le bilan des gaz à effet de serre se concentre uniquement sur les émissions de gaz à effet de serre, et que le bilan hydrique ne traite que de la consommation d'eau.

Recommandations

Identifier les étapes du cycle de vie et les catégories d'impact les plus importantes à l'aide d'ACV ou avec la <u>matrice de pertinence de l'OFEV</u>. Ensuite, établir des critères d'achat sur les aspects environnementaux de manière prioritaire pour les phases du cycle de vie ou les impacts identifiés comme les plus importants, dont voici quelques exemples :

- Favoriser les articles consommant peu d'énergie, y compris l'énergie grise (nécessaire à la fabrication et à l'élimination)
- Choisir des produits solides, réparables, réutilisables ou adaptables et réparer ceux qui peuvent l'être
- Préférer les matériaux avec peu d'impact environnemental pour la fabrication et l'élimination.

8.2 Tenir compte des coûts sur tout le cycle de vie du produit

L'analyse du coût du cycle de vie est un outil d'aide à la décision lors de l'achat. Elle permet de comptabiliser l'ensemble des coûts d'un produit ou d'un service sur l'ensemble du cycle de vie. Elle va plus loin que l'analyse du coût total de possession (en anglais « Total Cost of Ownership » – TCO, aussi appelé « coûts globaux »). En effet, le coût total de possession ne prend en compte que les coûts économiques à charge de l'entité acheteuse, alors que le coût du cycle de vie couvre également les coûts environnementaux (principalement ceux liés aux émissions de CO₂), ainsi que certains coûts sociaux. De plus, l'analyse du coût du cycle de vie prend mieux en compte les coûts externes, notamment ceux qui surviennent en amont (conception, fabrication) ou en aval (recyclage ou fin de vie) de l'achat et qui ne sont pas supportés par l'entité acheteuse. En intégrant la notion de coût du cycle de vie, le choix d'un produit ou d'une prestation

ne s'effectue, dès lors, pas uniquement sur la base du prix d'achat. Ce choix prend également en considération les coûts pouvant être engendrés ultérieurement par l'entité acheteuse pour l'utilisatrice et l'utilisateur, et plus généralement pour la société (pollution, injustices sociales, etc.).

La possibilité de prise en compte des coûts du cycle de vie lors de l'évaluation d'une offre est ancrée dans la législation (AIMP, article 29, alinéa 1).

Recommandations

- Évaluer l'offre au minimum en fonction du coût total de possession (incluant notamment les coûts d'énergie et des consommables, l'extension de garantie, le recyclage, etc.), et si possible également en fonction d'autres aspects du coût du cycle de vie (par exemple les coûts de CO₂)
- Utiliser les outils d'analyse du coût du cycle de vie existants, et soutenir leur développement.

8.3 Favoriser les produits porteurs d'un label indépendant et reconnu

Les labels donnent des indications sur différents aspects de durabilité. Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour comprendre un label et juger de sa pertinence lors de l'achat, notamment :

Quels aspects sont couverts par le label (environnementaux, sociaux, provenance)

Quelles phases du cycle de vie sont couvertes par le label (choisir des labels qui couvrent les phases pour lesquels l'impact est important)

Quelle est la crédibilité du label (choisir un label accordé par un organisme tiers, sur la base d'informations vérifiées, avec des contrôles sur le suivi du respect des exigences).

Recommandations

- Rechercher des labels crédibles et qui couvrent les aspects et les phases du cycle de vie prioritaires pour le produit ou le service acheté (pour déterminer les aspects et les phases du cycle de vie prioritaires, voir les analyses de cycle de vie et/ou la matrice de pertinence de l'OFEV)
- Pour les appels d'offres en attribution directe (procédure de gré à gré), demander des produits labellisés
- Pour les autres appels d'offres (procédures sur invitation, ouvertes ou sélectives), se baser sur les critères des labels pour développer le cahier des charges, ou exiger une labellisation comme preuve de respect des aspects de durabilité (en mentionnant « Label XX ou équivalent »).

Plus d'informations sur les labels, voir notamment $\underline{\text{www.labelinfo.ch}}$

8.4 Favoriser les fournisseurs s'étant engagés dans une démarche de durabilité

Les administrations publiques doivent pouvoir s'assurer que leurs fournisseurs ou tout autre partenaire avec lequel elles entretiennent des relations commerciales respectent les principes du développement durable et au minimum les normes fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les engagements des fournisseurs liés au développement durable portent sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Cette dernière inclut notamment les engagements sociaux et environnementaux, la connaissance de la chaîne de production et les engagements que les fournisseurs exigent de leurs propres fournisseurs pour s'assurer d'une production respectueuse des droits humains et de l'environnement. Il existe différents référentiels (initiatives, lignes directrices, certifications, etc.), qui édictent des directives couvrant toutes les questions centrales de la RSE, comme la norme ISO 26000 Responsabilité sociétale, ou uniquement certaines questions, comme la norme ISO 20400 Achats responsables.

Recommandations

Favoriser les fournisseurs qui, tout au long de la chaîne de production:

- s'engagent à respecter les conventions fondamentales de l'OIT et à verser des salaires décents
- produisent de manière à éviter tout danger pour les travailleuses et les travailleurs, l'environnement, et les consommatrices et consommateurs
- offrent une traçabilité de leurs produits
- possèdent une certification dans le domaine de la durabilité, sont engagés dans des initiatives de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) ou suivent des lignes directrices en matière de RSE
- Exiger des délais de commandes réalistes (un délai de commande trop court risque de détériorer les conditions de travail du personnel chez les fournisseurs).

8.5 Favoriser les biens à longue durée de vie et intégrer l'économie de fonctionnalité

La courte durée de vie de nombreux produits offerts sur le marché contribue à la surexploitation des ressources. Dès lors, privilégier des produits qui durent longtemps permet généralement de diminuer l'impact environnemental lié au produit, et le coût global du produit (acquisition, utilisation, maintenance, élimination). Le choix de la filière en fin de vie permet également de réduire l'impact environnemental, et parfois le coût global.

Il est possible d'acquérir le bien ou d'acheter son usage (ce qui correspond à l'«économie de fonctionnalité», un des concepts de l'économie circulaire). Avant de choisir cette option, bien évaluer ses avantages et ses limites.

Recommandations

- Choisir des articles réparables, rechargeables, peu salissants, démontables, réutilisables, recyclables
- Favoriser la qualité plutôt que la quantité
- Inclure des conditions dans le cahier des clauses techniques relatives à la durée d'utilisation, par exemple « testé pour XX utilisations » ou concernant la reprise, la réparation et la disponibilité de pièces de rechange
- Évaluer si l'achat du bien peut être remplacer par l'achat d'une prestation (économie de la fonctionnalité).

8.6 Réduire le volume des emballages et favoriser les emballages recyclés et recyclables

Les emballages ont généralement une durée de vie courte. La quantité d'emballages a augmenté, tout comme leur poids et leur volume. Leur impact environnemental varie en fonction de leur quantité et de leur composition. Bien que pour la plupart des produits l'emballage ne représente pas l'impact le plus important de l'analyse du cycle de vie, l'emballage a tout de même un impact environnemental, et il existe de nombreuses pistes pour en réduire l'impact.

Recommandations

- Si possible, supprimer les emballages individuels
- Demander une optimisation des volumes et du poids du conditionnement et des emballages
- Privilégier les emballages réutilisables si cela est pertinent (par exemple favoriser les fournisseurs de meubles proposant des couvertures pour la protection des meubles, favoriser les caisses réutilisables pour les livraisons régulières de produits alimentaires, etc.)
- Privilégier les emballages en matière recyclée et/ou avec des matériaux recyclables (carton, papier, etc.).
- Si les emballages sont en plastique, exclure le PVC et autres plastiques halogènes (certains labels incluent des exigences portant sur la composition des emballages)
- Éviter les emballages composites, qui ne peuvent pas être recyclés facilement (par exemple film bulle collé sur carton/papier)
- Demander au fournisseur de reprendre le matériel de conditionnement ou l'emballage lors de la livraison et de l'éliminer selon les normes en vigueur.

8.7 Limiter les transports et favoriser les transports les moins polluants

Les transports de marchandises et de personnes sont à l'origine de 38% de la consommation d'énergie finale en Suisse¹⁵. Ces transports ont des impacts considérables sur l'environnement et la population (bruit, rejets de polluants dans l'air, les eaux et le sol, exploitation du territoire, morcellement du paysage, accidents). L'ampleur de ces impacts varie selon les modes de transport. Dans la majorité des cas, le transport ferroviaire a moins d'impact que le transport routier, il est donc à privilégier.

¹⁵ Données 2019, Office fédéral de l'énergie (OFEN)

Recommandations

- Dans la mesure du possible, privilégier les prestataires de services locaux afin de réduire le nombre de déplacements, ou organiser des visioconférences
- Regrouper autant que possible les commandes pour optimiser les taux de remplissage des véhicules de livraison
- Dans la mesure du possible, privilégier les fournisseurs proposant les modes de transport les moins polluants: transport ferroviaire ou combinaison ferroviaire-routier, transport maritime, vélo (par exemple pour les livraisons de courrier). Le calculateur en ligne mobitool, bien que destiné aux transports individuels, présente un comparatif interactif des bilans environnementaux de différents moyens de transport
- Planifier suffisamment à l'avance les commandes et, dans la mesure du possible, accorder un long délai de livraison, afin de laisser une plus grande flexibilité au transporteur pour optimiser ses déplacements (des délais courts impliquent parfois des solutions de fret aérien ou routier).